

ADMINISTRATION DE L'EQM

POLITIQUE

L'examen de qualification des membres (EQM) se déroule normalement en septembre de chaque année. Le conseil d'administration détermine l'horaire des examens et les frais d'examen. La commission d'examen approuve toutes les demandes, organise l'EQM et est responsable du processus de notation de l'examen.

Les candidats peuvent passer l'EQM au maximum trois fois. Si un candidat échoue trois fois à l'EQM, il doit suivre à nouveau les quatre cours obligatoires (indiqués ci-dessous). Après avoir suivi les quatre cours obligatoires avec succès, le candidat peut se présenter à nouveau trois fois à l'EQM.

Cours obligatoires:

1. **Niveau I** – Cours d'introduction à l'évaluation d'entreprises
2. **Niveau II** – Cours intermédiaire sur l'évaluation d'entreprises
3. **Niveau III** – Cours avancé sur l'évaluation d'entreprises
4. **Niveau IV** – Thèmes particuliers de l'évaluation d'entreprises

Conseil d'administration

Le 30 novembre 2017